Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902142-20260403-03042026D16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOVAN

****

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 28 mars 2026, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de madame Magali LE DONGE.

Etaient présents par ordre alphabétique : CASTEL David, DAERON Julian, DE LEHELLE D'AFFROUX Marc, DROVAL Sylviane, FERTIL Anne-Marie, GLAZ Christine, GOURDIS Grégory, GOYAT Brigitte, GUEGUEN Catherine, HELGUEN Michel, LE BEC Pascal, LE DONGE Magali, LE GUELLEC Anne-Lise, NICOLAS Annie, PICHAVANT Bernard,

Madame Anne-Marie FERTIL a été nommée secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants :15

16-2026 Vente des lots du lotissement « Résidence Les Roselières »

Dans le cadre de la commercialisation des terrains du lotissement « Résidence Les Roselières », suite à la mise en place de la nouvelle mandature, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, :

- D'autoriser le maire à signer les compromis de vente, les actes de vente et toutes pièces à intervenir
- D'autoriser Michel HELGUEN en sa qualité de premier adjoint délégué à l'urbanisme à représenter la commune en cas d'empêchement du maire.

Fait à Plovan, le 4 avril 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Magali LE DONGE

